



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-75

Ottawa, le 29 août 2008

Avis de consultation

Demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 3 octobre 2008

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **591989 B.C. Ltd.**
Peterborough (Ontario)
No de demande 2008-1069-9
2. **Blackburn Radio Inc.**
Wingham et Centreville/Meaford (Ontario)
No de demande 2008-0985-8

1. **Peterborough (Ontario)** **No de demande 2008-1069-9**

Demande présentée par **591989 B.C. Ltd.**, une filiale de Corus Entertainment Inc., visant l'utilisation de la fréquence 100,5 MHz (canal 263B1) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 5,000 watts (puissance apparente rayonnée maximale 15,000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 75,3 mètres) pour l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Peterborough (Ontario), approuvée dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2008-98, *Attribution de licences à de nouvelles stations de radio pour desservir Peterborough et la ville de Kawartha Lakes*, 8 mai 2008 (décision 2008-98), en remplacement de sa station AM, CKRU.

La présente demande a été déposée en réponse à la Décision 2008-98, dans laquelle le Conseil stipule qu'il n'attribuerait une licence à 591989 B.C. Ltd., qu'à la condition que cette dernière soumette, dans les 3 mois suivant la date de la décision, une demande proposant l'utilisation d'une autre fréquence FM et de paramètres techniques acceptables pour le Conseil et le ministère de l'Industrie.

Adresse de la titulaire:

181, rue Bay
 Toronto (Ontario)
 M5J 2T3
 Télécopieur: 416-642-3779
 Courriel: sylvie.courtemanche@corusent.com

Examen de la demande:

980 KRUZ
 151, rue King
 Peterborough (Ontario)

2. **Wingham et Centreville/Meaford (Ontario)**
No de demande 2008-0985-8

Demande présentée par **Blackburn Radio Inc.** (Blackburn) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKNX-FM Wingham et son émetteur CKNX-FM-2 Centreville/Meaford.

La titulaire propose de changer la fréquence de son émetteur CKNX-FM-2 Centreville/Meaford de 104,9 MHz (canal 285FP) à 102,7 MHz (canal 274A1). De plus, la titulaire propose d'augmenter la puissance d'émission apparente rayonnée moyenne de 5 watts à 250 watts.

La titulaire voudrait obtenir pour CKNX-FM-2 une fréquence protégée afin d'assurer la diffusion de ses émissions à Meaford et dans les environs de manière plus stable que ne le permet actuellement l'émetteur FM non protégé de faible puissance de la station.

La titulaire affirme que sa demande est motivée en partie par une demande d'Evanov Communications Inc. (Evanov) visant l'utilisation de la fréquence 104,9 MHz pour une station FM de langue anglaise de Shelburne (Ontario). Il est mentionné que, par la suite, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2008-159, datée du 1^{er} août 2008, la demande d'Evanov a été rejetée.

La titulaire mentionne en outre que Bayshore Broadcasting Corporation exploite sa station CHWC-FM sur la fréquence 104,9 MHz, qui est accessible à Centreville/Meaford, et que, de ce fait, l'identification en ondes de Blackburn et la promotion générale de son émetteur de Centreville/Meaford sur la fréquence 104,9 MHz sont problématiques et prêtent à confusion.

L'émetteur demeurerait à l'emplacement actuel de l'émetteur CKNX-FM-2 à Centreville/Meaford.

Adresse de la titulaire :

215, terrasse Carling
Wingham (Ontario)
N0G 2W0
Télécopieur : 519-357-1897
Courriel : jweese@chnxradio.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

Bibliothèque publique de Meaford
15, rue Throwbridge O.
Meaford (Ontario)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

3 octobre 2008

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en complétant le

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro
819-994-0218**

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810

Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3

Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274

Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional2125, 11^e Avenue, pièce 103

Regina (Saskatchewan) S4P 3X3

Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4

Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6

Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778

Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>